

COMPAGNIE TUNISIENNE DE FORAGE

19 RUE DE L'ARTISANAT - 2080 ARIANA - CHARGUIA II - TUNISIE

FAX N° (216-70) 836 568 – 837 041 PHONE N° (216-70) 837 322

FROM : **C.T.F**

FAX REF :

DATE : 06-08-2026

CONTACT: DAM

Page (01) of (05) including this page

TO :

ATT : SCE COMMERCIAL

FAX N °: Via mail

COPY :

OBJET: CONSULTATION N° PP 26/466

Location à la journée d'un minibus 25 places avec chauffeur pour assurer le transport du personnel du RIG 01

La Compagnie Tunisienne de Forage (**C.T.F.**) se propose de lancer une consultation pour Location à la journée d'un mini bus (environ 20 à 25 personnes) pour assurer le déplacement du personnel du Rig 01 entre site du Rig 01 et le site du camp résidentiel (dont la distance entre les deux sites ne dépasse pas **8 km environ**) et ce pour une durée de **2 mois environ**, pour la campagne **SODEPS** et ceci conformément aux termes de références en **ANNEXE 01**.

A cet effet, nous vous invitons à nous soumettre votre meilleure offre de prix en **HTVA** conformément à la procédure ci-dessous (1 ou 2).

PROCEDURE DE SOUMISSION :

Les offres doivent parvenir à la CTF :

1- Par plis fermés :

A l'adresse suivante 19 rue de l'Artisanat charguia 2 –2035 L'Aéroport Tunis-Tunisie, par voie postale sous plis scellés et recommandés ou par rapid poste, ou déposé au bureau d'ordre de CTF contre décharge.

A/ L'enveloppe externe doit :

* être adressée au nom de :

Monsieur le Président Directeur Général

* Porter uniquement :

- l'adresse de la CTF,
- les références de la consultation (**PP 26/466**),
- la mention "**NE PAS OUVRIR**"

* Contenir :

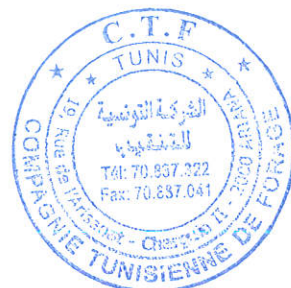
Une autre enveloppe interne cachetée

B/ L'enveloppe interne doit :

* porter :

- la mention "**OFFRE TECHNIQUE ET FINANCIERE**"
- le nom et l'adresse du soumissionnaire

* contenir à l'exclusion de tout autre document :



- Le texte de la consultation & Annexe 01 dûment signés et portant obligatoirement le cachet du soumissionnaire.
- L'offre financière (selon Bordereau des prix en Annexe 02) dûment signé et portant obligatoirement le cachet du soumissionnaire.

2- Par e-mail :

A l'adresse suivante : **closed.bids@ctf.com.tn**

Votre mail doit :

* Porter:

La référence de la consultation **(PP25/26/466)**

* Contenir:

- Le texte de la consultation & Annexe 01 dûment signés et portant obligatoirement le cachet du soumissionnaire.
- L'offre financière (selon Bordereau des prix en Annexe 02) dûment signé et portant obligatoirement le cachet du soumissionnaire.

Les offres doivent parvenir dans les meilleurs délais mais pas plus tard que le **17/08/2026 à 10H**

Toute offre parvenue après les délais sera rejetée (le cachet du Bureau D'ordre de la CTF faisant foi pour les plis et la date & l'heure pour les mails).

Méthodologie d'évaluation :

Les offres financières seront classées du moins disant au plus disant et sera retenue l'offre moins disante qui sera conforme techniquement aux prescriptions de la présente consultation.

Une visite sera réalisée par les responsables CTF pour vérifier la conformité du minibus proposé.

Conditions particulières

- Les offres reçues dans les délais doivent rester valables au moins 90 jours et ce à compter de la date limite de réception des offres.
- Le mode de paiement est de 60 jours date réception de votre facture accompagnée des attachements signés par les deux parties à notre Bureau d'ordre.

SALUTATIONS

C.T.F.

DIRECTION APPROVISIONNEMENT & MARKETING



ANNEXE 01

EXIGENCES TECHNIQUES POUR LOCATION MINIBUS

Pour la campagne SODEPS (Work over des puits LASE#02, LAE#01, LAE#02 et LA#02), location à la journée d'un minibus (environ 20 à 25 personnes) pour assurer le déplacement du personnel du RIG 01 entre le site du RIG et celui du camp résidentiel dont la distance entre les deux sites varie selon le puits (2 km, 4 km, 8 km et 7 km).

1- Le minibus doit être conforme aux exigences ci-dessous et pour l'utilisation en zone saharienne :

- Deux airbags frontaux
- Système de freinage ABS
- Système de verrouillage du véhicule
- Ceinture de sécurité trois points pour chaque passager
- Reposes tête
- Système GPS ou IVMS
- Climatisation
- Coffre de bagage séparé
- Barres de renforcement (roll over cage)
- Équipements de sécurité suivants : 2 roues de secours (y compris le matériel nécessaire pour le changement des roues), chaîne de remorquage, pelle, réflecteurs d'avertissement, extincteur, lampe-torche, boîte pharmacie équipée, veste haute visibilité

2- La documentation du minibus doit être comme suit :

- Carte grise
- Assurance valide
- Visite technique valide
- Quittance de taxes de circulation pour l'année en cours avec autocollant sur pare-brise
- Autorisation de conduite RS pour les véhicules ayant un régime suspensif

3- Le minibus doit être en bon état de fonctionnement sans détériorations apparentes, d'âge ne dépassant pas 10 ans depuis la première mise en service et assurer une étanchéité complète à la poussière. Tous les moyens de sécurité doivent être fonctionnels et non modifiés par rapport à l'origine.

4- À tout moment de la période de location, un chauffeur doit être présent sur site et travailler avec un régime de 12 h. La relève des chauffeurs doit être communiquée à l'avance à la CTF.

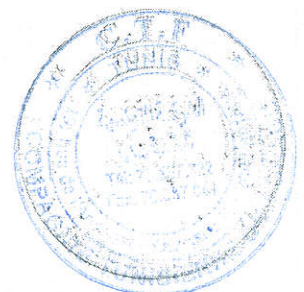
5- Les exigences CTF en termes de limitation de vitesse, d'obligation de mise des ceintures de sécurité pour tous les passagers, d'interdiction d'utilisation du téléphone pour le chauffeur durant la conduite sont de la responsabilité du chauffeur du minibus

6- Les chauffeurs doivent :

- Avoir le permis de conduire exigé par la réglementation tunisienne pour la conduite des bus
- Avoir un certificat d'aptitude de travail valide et délivré par un médecin du travail
- Disposer d'un certificat de formation conduite défensive au Sahara (Desert Defensive Driving) valide
- Avoir une carte sud valide



- 7- La relève des chauffeurs est à la charge du prestataire.
- 8- L'entretien du minibus est la responsabilité du prestataire
- 9- Le prestataire doit communiquer les identifiants (credentials) pour l'accès au système GPS ou IVMS du minibus. Toutefois, il doit communiquer à chaque début de mois les tableaux de suivi GPS ou IVMS du minibus durant le mois qui précède.
- 10- La mobilisation et démobilisation du minibus au site de travail est à la charge du prestataire
- 11- Hébergement et catering des chauffeurs à la charge CTF
- 12- La location commence dès l'acceptation du minibus sur le site de travail par les représentants de CTF (chef de chantier et responsable sécurité) par l'établissement d'un PV d'acceptation et prend fin dès la libération du minibus du site de travail.
- 13- Gasoil utilisé durant la période de location à charge CTF



ANNEXE 02

BORDEREAU DES PRIX EN HTVA

DESIGNATION	Tarif de location HTVA/jour
Location Mini bus 25 places avec chauffeurs pour le Rig01 conformément aux termes de références en Annexe 01	

Arrêté le présent bordereau à la somme de (en toutes lettres).....

Prestataire :

Non et prénom du signataire :

Fonction du signataire :

Signature :

Date :

